

l'enseignement agricole



Sire de Semur (21)
NON à la fermeture

Face aux personnels mobilisés
le DGER ne convainc pas



Non-paiement des contractuels Régularisation immédiate et indemnisation

Cette année, la gestion nationale des contractuels par l'administration est particulièrement inqualifiable.

1 - A la rentrée, les agents n'étaient pas destinataires de la notification de leur affectation.

2 - Fin septembre, début octobre, nombre d'entre eux ont fait le constat qu'ils n'étaient pas (ou partiellement) payés et ne disposaient d'aucun contrat. Les interventions du SNETAP à tous les niveaux (DGER, Secrétariat général, Cabinet du Ministre) ont contraint l'administration à reconnaître sa pleine responsabilité dans les erreurs de gestion (Cf. lettre du secrétaire général à l'issue du boycott du CTPM du 2/10).

Si ces interventions ont permis d'accélérer le règlement de certaines situations ou le versement d'avances, de trop nombreux agents ne sont toujours pas payés à ce jour, et la dernière réponse de l'administration renvoie à janvier, au plus tôt, la régularisation complète et pour tous.

Ce n'est plus supportable ! Nous irons jusqu'au bout de ce dossier

1 - Le SNETAP a donc engagé des procédures d'urgence devant le tribunal des référés pour le paiement immédiat des sommes dues et le remboursement des frais occasionnés par les agents du fait de cette situation (agios, endettement, etc...).

2 - A l'occasion du rassemblement national des établissements engagés dans l'action de rétention des notes, le 26 novembre, les participants ont interpellé le DGER sur la réparation du préjudice subi.

3 - Au CTPC du 27 novembre, le SNETAP est ré-intervenu et a obtenu l'engagement du DGER de « se faire l'avocat » auprès du Ministre du versement d'une indemnité pour ces agents lourdement pénalisés, moralement et financièrement, par ces pratiques de l'administration.

Malgré ces promesses qui ne sont pas les premières, le Bureau National du SNETAP a pris la décision d'engager une procédure collective de recours en indemnisation devant le tribunal administratif afin de faire condamner le Ministère à l'indemnisation individuelle du préjudice moral, matériel et financier de tous les agents.

Cette démarche a également pour but de peser pour l'ouverture de négociations sur notre revendication d'une indemnisation de tous les agents.

Le Bureau National,
Paris, le 03/12/08



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : décembre 2008
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513



NOVEMBRE-DECEMBRE 2008

numéro 312

actualité

4

► Budget 2009 : le déclin continue. Moins de moyens, plus de précarité

► Dernière minute : le Sénat ponctionne l'EN pour augmenter le budget de l'EA (voir en page 16)



politique scolaire

8

► Note de service rentrée 2009. Vers une mise en marché de l'EA ?

► Partenariat Public privé. Nouveau projet des DRAF Centre et Pays de la Loire



pédago

10

► Rénovation de la voie professionnelle. Où est passé le BEPA promis par Barnier ?

► Le point sur la réforme du lycée



corpo

12

► Secteur CFA / CFPPA : Coup d'envoi du tour de France pour la relance du protocole

► CFA/CFPPA publics écartés de la concertation

► Suppression des affections longue durée ?

► Des primes écran de fumée



vie syndicale

16

► Personnels TOS. Elections CTP/CHS/CAP des Conseils Régionaux. Première analyse sur des résultats partiels



Action de rétention des notes, un **nouvel élan**



L'action de rétention de notes que le SNETAP-FSU a engagée, avec la CGT et SUD Rural, depuis la rentrée, s'accélère et prend de l'ampleur. Le rassemblement, le 26 novembre, des délégués des établissements engagés dans l'action lui a donné un nouvel élan. Déjà près de 90 établissements ce jour-là étaient en lutte, et depuis, près d'une dizaine les ont rejoints. La centaine d'établissements (soit près de la moitié) est un objectif symbolique que nous devons dépasser.

L'impact médiatique de cette action, dans la presse régionale, mais aussi dans les grands médias nationaux, lui a donné un retentissement inédit, et commence à porter ses fruits. En plein débat budgétaire, alors que le projet de loi de finances pour 2009 devait consacrer une nouvelle régression pour l'enseignement agricole public, les sénateurs ont formulé de virulentes critiques à l'égard de la gestion par le ministre de l'Agriculture, et par le DGER, du secteur d'enseignement dont ils ont la charge, auquel ils se prétendent si attachés. Critique sur la gestion des emplois gagés, sur les suppressions d'emplois au moment où les réformes engagées nécessitent la mobilisation de moyens, la commission des Affaires culturelles a regretté « qu'une fois de plus, le ministère de l'Agriculture n'ait pas fait preuve de réel « volontarisme » sur toutes ces questions ».

Un amendement présenté par la commission des Affaires culturelles du Sénat a finalement rétabli plus de 50 millions d'euros pour l'enseignement agricole. Le scandale, dans cette opération, c'est que pour mettre du baume sur les plaies de l'enseignement agricole public, cet amendement parlementaire abonde, pour les 2/3 du montant total, les crédits alloués à l'enseignement agricole privé. Qui plus est, les crédits et emplois nécessaires au financement de cet amendement sont prélevés, pour l'essentiel, sur le programme « enseignement scolaire public du second degré » de l'Education Nationale, alors qu'ils auraient dû l'être sur le programme de l'enseignement privé.

Les crédits et emplois rétablis pour l'enseignement agricole public sont de toute façon loin de corriger les déficits accumulés depuis des années, qui rendent aujourd'hui les établissements incapables de fonctionner normalement et ont contribué à réalimenter la précarité depuis 2005.

Pour autant, les emplois rétablis doivent se traduire concrètement par une révision à la hausse des prévisions d'évolution des DGH, par un moratoire des suppressions emplois administratifs et par une augmentation significative des postes offerts aux concours.

Le SNETAP exige le paiement immédiat des salaires dus aux agents contractuels. Il exprime, depuis le mois d'octobre, son indignation sur la façon dont sont traités les ACE, dont plusieurs centaines n'étaient encore pas intégralement payés fin novembre. Le Bureau National a pris la décision d'aller jusqu'au bout sur ce dossier en exigeant, y compris par la voie juridique, l'indemnisation du préjudice que, par sa légèreté et son mépris, l'administration a infligé aux agents, déjà les plus fragiles.

Sur ce dossier de la précarité, les premières conclusions du rapport de la mission commanditée par le ministère, loin de répondre à l'ampleur du problème, sont pour le moins inquiétantes (contrats de droit privé, précarité maintenue dans les CFA/CFPPA et le Supérieur...).

Tout cela dans un contexte de réformes à marche forcée, qui n'ont comme principal objectif que d'accompagner la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) : partenariats public privé, fusions de services, mutualisation des moyens et flexibilité des statuts qui l'accompagne,

L'action « rétention des notes » a d'ores et déjà démontré qu'elle était capable de fédérer, y compris les usagers de l'enseignement agricole public. Toutes les raisons d'amplifier la mobilisation sont réunies. Le mois de janvier devra confirmer ce nouvel élan, afin d'obtenir pour l'enseignement agricole public les moyens de son développement.

Jean-Marie Le Boiteux

l'enseignement agricole



Edito

26 novembre : les lycées dans l'action à Maisons-Alfort

Exaspération et détermination

Le 26 novembre 2008, la réunion nationale de personnels des établissements en lutte a rassemblé plus de 90 collègues venus de 51 établissements de toutes régions pour échanger, débattre et proposer des modalités d'action permettant d'amplifier les mobilisations.

La matinée a été consacrée aux échanges sur les modalités concrètes de mise en œuvre de l'action « rétention de notes ». La variété des modalités de mise en œuvre montre l'appropriation par la collectivité éducative de l'action et des buts poursuivis. Ce premier bilan « grandeur réelle » a révélé un écho très positif de la part de collègues engagés, mais aussi souvent des différents partenaires de l'enseignement public (parents, élèves, professionnels, ...), qui ont parfois apporté leur soutien, en relayant questionnements et inquiétudes auprès de l'administration.

A 13h00, après quelques tergiversations, le DGER a finalement accepté de rencontrer les personnels. Les échanges ont porté sur des cas précis et les sujets d'actualité : fermetures de classes, de sites, mise en place de la réforme de la voie professionnelle, réforme de la seconde, les questions budgétaires... tous les thèmes qui préoccupent les personnels ont été abordés. Cependant les délégués sont restés sur leur faim. Pas ou peu de réponses sur les questions budgétaires, et les quelques réponses sur les questions du mixage des publics, les restructurations... n'ont pas rassuré.

En fin d'après midi, la discussion s'est engagée sur la nécessité de poursuivre l'action et sur les modalités de sa mise en œuvre. La dynamique du mouvement est certaine, et la contagion gagne (déjà des collègues de l'EN nous ont contactés pour envisager de reprendre les modalités d'action). Son impact médiatique (20h de TF1, appels de médias nationaux...) inquiète la DGER, qui semble maintenant craindre ce rapport de force. Les représentants présents ont unanimement confirmé la nécessité d'amplifier l'action de rétention des notes, et de continuer à l'élargir aux établissements non encore engagés et continuer à sensibiliser les parents et élèves.

La motivation est intacte, les enjeux clairement identifiés. L'action « rétention de notes » permet aux personnels de montrer leur exaspération, mais aussi leur détermination.

Francis Gaillard

Budget 2009 : le déc Moins de plus de pr

Bien que nous n'ayons pas obtenu tous les éclaircissements nécessaires de la part du ministère, ce qui ne nous permet pas de faire une analyse sur la base d'éléments incontestables (appréciation partagée par la sénatrice Françoise Férat, rapporteur du budget de l'enseignement technique agricole au Sénat, qui nous a dit avoir également rencontré des difficultés pour obtenir des informations fiables du ministère, lorsque nous l'avons rencontrée à la mi-novembre), nous vous livrons dans l'article qui suit les principaux commentaires que nous inspire le projet de budget 2009, déjà adopté par l'Assemblée Nationale et venant en débat au Sénat le 3 décembre.

Chiffres pour l'ensemble du ministère (tous services confondus)

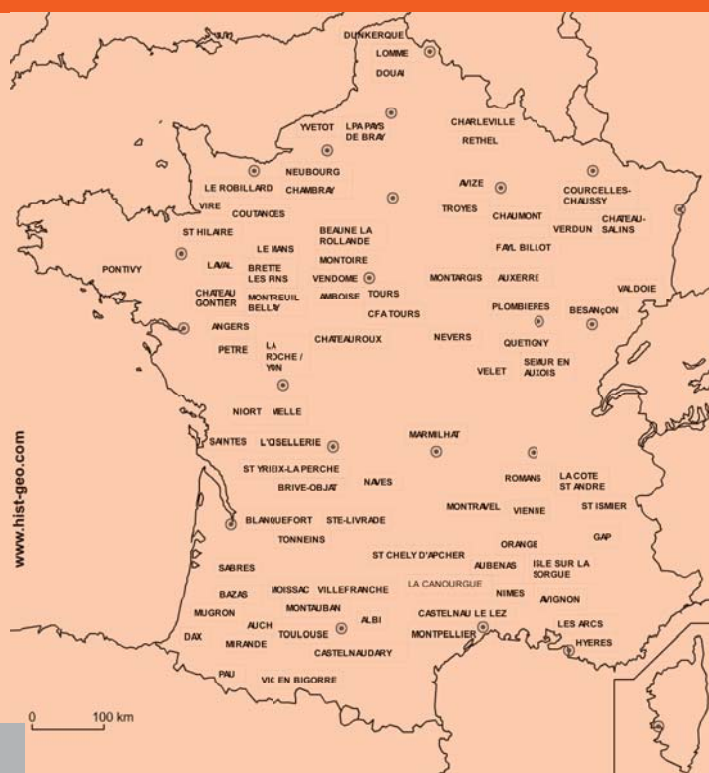
Crédits de personnels : 1 932 M€ (- 0,56% par rapport à 2008)

Selon le ministère, la baisse s'explique essentiellement par des mesures de périmètre : transfert des personnels TOS, des personnels de l'ITEPSA (Inspection du Travail en Agriculture), etc.

Hors mesures de périmètre, l'évolution est de + 1,30%

Suppressions d'emplois : - 342 ETPT soit - 650 emplois

- Suppression de 242 ETPT de titulaires correspondant à une réduction de 550 postes (Rapport 2008 : - 176 ETPT pour une réduction de 375 postes)
- Suppression de 100 ETPT d'emplois de vacataires (le terme « vacataires » englobe les contractuels de courte durée et



lin continue moyens, écarité



Le personnel de l'Ile-sur-Sorgue interpelle le DGER sur le mouvement de grève dans leur établissement.

Rentrée sans ambition
+
Rentrée sans moyens
=
Rentrée sans notes
+
Rentrée sans CCF

les vacances) (Rappel 2008 :
- 200 ETPT dont 80 réels et
120 de mesure technique)

Selon le ministère, le nombre plus important de suppressions d'emplois est lié à une **augmentation de la prévision des départs en retraite** (980 départs prévus en 2009 au MAP).

Critères utilisés pour établir le nombre de suppressions d'emplois de titulaires sur l'ensemble du MAP :

- **non-enseignants** : non-remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 (- 391 postes)
- **enseignants** : non-remplacement de 1 départ sur 2 (- 159 postes, dont - 88 pour le Public et - 71 pour le Privé temps plein).

Variation du plafond d'emploi ministériel : - 601 ETPT

En 2009, le plafond d'emplois ministériel s'élève à **35 480 ETPT**, contre **36 081 en 2008**.

- La réduction de 601 ETPT s'explique de la manière suivante :
 - suppressions 2009 soit - 242 ETPT
 - réduction du plafond d'emplois des vacataires soit - 100 ETP-T
 - effet de l'extension en année pleine des suppressions 2008, soit - 259 ETP-T dont 60 ETPT correspondent aux 120 retraites supplémentaires constatées (sur la période 2005-2007)
- A ces réductions, s'ajoutent les mesures de périmètre qui expliquent une variation supplémentaire de 700 ETPT :
 - Dans l'enseignement, il s'agit de la poursuite du transfert des TOS qui s'établit provisoirement à - 312 ETPT.
 - Dans les autres services du ministère, il s'agit principalement du transfert de l'ITEPSA au ministère du Travail à compter du 1^{er} janvier 2009, soit - 296 ETP-T, plus divers autres transferts du fait de la réorganisation des services liée à la RGPP.

Enseignement technique agricole public : analyse des évolutions

Evolution du plafond d'emploi

Commentaires

• Enseignants

Le **solde positif** pour les enseignants malgré les suppressions d'emplois (7 629 ETPT en 2009 contre 7 596 en 2008, soit + 33 ETPT), s'explique notamment par :

- le **transfert de 50 ETPT de vacataires des services déconcentrés vers l'enseignement technique agricole public** suite aux actions menées par les personnels et l'intersyndicale au cours de l'année scolaire 2007-2008. Sur ces 50 ETPT, 30 proviennent des DDAF et 20 des DDSV. Ces redéploiements internes au MAP ont donc pénalisé les services départementaux mais ce n'est qu'un juste retour des choses car il y a 2 ans, le ministre d'alors (Bussereau) avait prélevé des moyens de l'EAP (2,5 M€) pour financer des vacataires PAC dans les DDAF.
- l'intégration dans les effectifs de titulaires des emplois de contractuels dont la gestion a été re-centralisée au 1^{er} janvier 2008 (information confirmée par la Direction des Affaires financières) ; dans le PLF 2008, le nombre d'enseignants titulaires s'élevait à 6 933 ETPT alors qu'il est de 7 409 dans le PLF 2009, soit + 476 ETPT. Le nombre de contractuels baisse en revanche de 663 à 220, soit - 443 ETPT.

Il faut également remarquer que sur les + 130 ETPT d'enseignants annoncés par le ministre en février 2008 (portés à + 160 lors des arbitrages internes au MAP à l'été 2008) en réponse à la mobilisation des personnels, une minorité correspond effectivement à des emplois supplémentaires, l'autre partie étant constituée par le fort volume d'heures supplémentaires

	A admin.	A techn.	B-C admin.	B-C techn.	Enseignants	Total
Titulaires	555	460	1 244	917	7 409	10 585
Contractuels (dits « de courte durée »)				120	220	340
Total	555	460	1 244	1 037	7 629	10 925
Rappel PLF 2008	572	510	1 490	1 646	7 596	11 814
Variation	- 17	- 50	- 246	- 609	+ 33	- 889

Répartition des emplois (en ETPT) selon le statut et la catégorie

utilisé à la rentrée 2008. Ce sont évidemment les contractuels dont le contrat n'a pas été renouvelé ou a été réduit qui en ont payé le prix.

• Autres catégories

Le nombre de contractuels qui apparaît pour les autres catégories ne correspond en rien à la réalité :

- pour les B-C techniques, aucun contractuel n'apparaissait dans les deux lois de finances précédentes puisque la compétence de gestion avait été transférée aux Conseils Régionaux ; dans le PLF 2009, le chiffre s'élève à 120 ETPT..., ce qui est manifestement une ERREUR !
- pour les B-C administratifs, le chiffre s'élevait à 371 dans le PLF 2007 et à 236 dans le PLF 2008 ; dans le PLF 2009, il n'y en a aucun ! 2^e ERREUR...

Interpellé par le SNETAP lors du CTPM du 26 septembre sur les chiffres figurant dans les tableaux, le représentant de la Direction des Affaires Financières du MAP a reconnu qu'il pouvait y avoir des erreurs dans le tableau présenté, en particulier du fait de leur pratique de globalisation des effectifs des catégories B et C (techniques + administratifs). Malgré notre demande écrite de clarification, nous n'avons pas obtenu de réponse sur ce point.

En ce qui concerne les B-C administratifs titulaires, la baisse importante (- 246 ETPT) inclut, comme l'année dernière, la suppression d'un certain nombre d'emplois de MI-SE (environ une vingtaine d'après la DGER) dont le contrat est arrivé à échéance et qui sont remplacés par des Assistants d'éducation dont les

emplois n'apparaissent pas en tant que tels dans le Budget de l'Etat. Et il y a par ailleurs eu **transfert de 120 ETP de contractuels administratifs pour augmenter les effectifs d'enseignants** qui s'avéraient insuffisants pour faire face aux besoins.

Suppressions d'emplois prévues en 2009

Selon le document présenté au CTPM du 26 septembre, les **suppressions/créations d'emplois prévues au budget 2009** se répartissent de la façon suivante :

- Enseignants titulaires : ETPT = - 28, Emplois physiques = - 88.
- Enseignants contractuels : ETPT = + 50, Emplois physiques = + 50.
- Sous total : ETPT = + 22, Emplois physiques = - 38.
- Non-enseignants titulaires : ETPT = - 32, Emplois physiques = - 64 (- 11 administratifs A-9 A techniques - 24 B-C administratifs - 20 B-C techniques)
- Total : ETPT = - 10, Emplois physiques = - 102.

On doit y ajouter l'extension en année pleine pour 2009 des emplois supprimés en 2008, dont l'effet n'est intervenu qu'au 1^{er} juillet 2008 (non-enseignants) ou au 1^{er} septembre 2008 (enseignants).

- Enseignants titulaires : - 35
- Non-enseignants titulaires : - 23
- Total : - 68
- Total (extension 2008 + 2009) : - 78.

Evolution des crédits de l'enseignement technique agricole public

Evolution des crédits - Récapitulatif tous titres confondus par action

- 01 - Enseignement public :
- 2,81 millions d'euros
- 02 - Enseignement privé :
+ 9,54 millions d'euros
- 03 - Aide sociale aux élèves :
+ 0,41 million d'euros
- 04 - Autres missions :
+ 0,67 millions d'euros
- 05 - Moyens communs Public/Privé : + 0,14 million d'euros

Dépenses de personnels (Titre 2)

Dans l'enseignement public, ces dépenses sont à nouveau en baisse (- 12,5 M€), mais sensiblement moins qu'en 2008 (- 21,5 M€). Les variations sont imputables à plusieurs raisons : poursuite du transfert des personnels TOS et des crédits de rémunération correspondants aux Régions, nouvelles suppressions d'emplois et mesures catégorielles.

- **Personnels TOS** : les agents qui ont exercé leur droit d'option en 2008 sont transférés aux Régions au 1^{er} janvier 2009 (312 ETPT ont été identifiés à la date de l'élaboration des documents budgétaires).

- **Emplois de MI-SE** : au fur et à mesure du départ des MI-SE, ceux-ci sont remplacés par des assistants d'éducation, recrutés et rémunérés par les établissements qui perçoivent pour cela une subvention. Cette subvention apparaît dans les dépenses d'intervention mais plus dans les dépenses de personnels (crédits transférés du Titre 2 vers le Titre 6). A la fin 2008, on constate la quasi extinction du

statut de MI-SE (10 agents restants). Le MAP prévoit donc de financer 1 145 emplois d'AE en 2009.

- **Suppressions d'emplois** : - 102 emplois (voir explications ci-dessus)

- **Mesures catégorielles** : celles réservées aux personnels du Public dans le cadre des plans de requalification (accès des B en A et des C en B dans la filière administrative et requalification d'agents techniques en adjoints techniques pour les C de la filière ouvrière) sont dérisoires : 0,31 M€. La création d'un 3^e grade dans le corps des TEPETA est inscrite à hauteur de 0,09 M€. La modification du statut d'emplois des personnels de direction correspond à un crédit de 0,19 M€. Et 0,65 M€ sont consacrés à la poursuite de l'harmonisation des régimes indemnitaires...

Crédits de fonctionnement (Titre 3)

Ils sont en légère hausse (+ 30 500 €, soit + 1,80%). Les dépenses concernent les postes suivants :

- **Organisation des concours de recrutement (enseignants et CPE)**. Les crédits affectés à ces opérations diminuent de 30 000 € en passant de 180 000 € en 2008 à 150 000 € en 2009.

- **Formation continue des personnels** : Les crédits consacrés à la formation continue des personnels sont répartis entre dépenses de fonctionnement (Titre 3) et dépenses d'intervention (Titre 6 – voir ci-après). Dans le PLF 2008, le montant inscrit en fonctionnement s'élevait à 760 000 €. Il s'élève en 2009 à 780 000 €, soit une augmentation de + 2,63 %.

En ajoutant les crédits du Titre 6 (970 000 €, en augmentation de



30 000 € soit + 3,2%), on obtient un total de 1 750 000 €, soit + 50 000 € (+ 2,94%) par rapport à 2008. Mais pour retrouver le niveau de crédits de 2001 (3 900 000 €), il reste un très long chemin à faire !

Même s'il y a une amélioration, le traitement des personnels de l'EAP est à mettre en parallèle avec celui réservé aux personnels de l'enseignement privé dont les organismes de formation percevront 2 600 000 € en 2009 (alors que n'est financée par l'Etat que la formation des enseignants et des personnels de direction...).

Il est également à comparer avec celui des personnels des autres services du ministère (pourtant moins nombreux que ceux de l'enseignement) qui se partageront plus de 5 800 000 € !!!

Il faut toutefois préciser que, selon le Secrétariat Général du MAP, les actions de formation continue destinées aux personnels non-enseignants seraient désormais financées sur les crédits du programme support (administration centrale), ce qui signifierait que les crédits inscrits dans le programme 143 seraient désormais consacrés aux actions de formation destinées aux seuls personnels enseignants et d'éducation. Information à vérifier sur le terrain en 2009 !!!

- **CEZ de Rambouillet** : Versement d'une subvention pour charge de service public au seul EPN (Etablissement Public National) restant, à hauteur de 800 000 €.

Crédits d'intervention (Titre 6)

Ces crédits, qui sont en augmentation du fait de nouvelles dépenses (contribution de l'Etat aux charges de pension des emplois gagés – frais de déplacement des enseignants affectés sur deux EPL) sont versés aux établissements ou aux collectivités sous forme de subventions en vue de financer un certain nombre d'actions :

- **Charges de pension des emplois gagés des CFA et CFPPA** : 7 000 000 €

Cette contribution de l'Etat intervient notamment du fait de la revalorisation du taux de cotisation en 2009, celui-ci passant de 50% à 60%. La somme budgétée ne permet pas de couvrir la dépense.

- **Recrutement des Assistants d'éducation (AE)** : 24 100 000 €

La dotation globale des personnels d'éducation et de surveillance reste stable à 1 145 emplois.

Comme il ne reste plus que 10 MI-SE fin 2008, le ministère prévoit de financer 1 145 emplois d'AE en 2009.

Mais il manque 1 126 640 € pour financer les 1 145 MI-SE sur 12 mois !!! (calcul fait sur la base du coût unitaire mensuel, toutes charges comprises, qui s'élève à 1 836 € d'après les indications figurant dans le PLF).

- **Fonctionnement des lycées des Collectivités d'Outremer** : 700 000 € : ces lycées scolarisent environ 680 élèves. Les cré-





Le montant des crédits augmente de 50 000 € par rapport à 2008, soit une hausse de + 7,7%.

• **Dépenses d'investissement des lycées des COM : 600 000 € :** Travaux de mise en conformité dans les 4 lycées concernés (Pouembout - Opunohu - Lavégahau - Mayotte) plus travaux d'extension (1^{ère} phase) à Mayotte.

• **Actions ponctuelles à caractère pédagogique : 953 000 € :** Ces crédits, qui servent à financer notamment des actions innovantes, subissent une **forte baisse** (- 32,3%) par rapport à 2008 qui avait déjà vu une baisse de - 29,3% !...

• **Mesures spécifiques pour l'EPN de Rambouillet : 200 000 € :** des travaux de mise aux normes pour un montant total de 1 million d'euros seront engagés, dans le cadre du développement du pôle « Accueil - animation - culture » et de l'implantation d'équipes de l'Université de Saint Quentin en Yvelines. Les 200 000 € inscrits en 2009 correspondent à la tranche qui sera exécutée au cours de cette année. Deux autres versements suivront en 2010 (0,7 M€) et 2011 (0,1 M€).

• **Réparation des accidents du travail des élèves et étudiants : 2 500 000 € :** ces crédits, qui figurent en dépenses d'intervention depuis 2008, sont en augmentation (+ 14,4%). Peut-être est-ce à mettre en relation avec le nombre important d'accidents relevés dans

les établissements d'enseignement agricole par l'Observatoire National de la Sécurité.

• **Formation continue des personnels de l'EAP : 970 000 €**

Voir explications ci-dessus.

• **Visites médicales des élèves mineurs en stage : 800 000 €**

Cette rubrique, apparue en 2008 dans les dépenses d'intervention, concerne les élèves mineurs devant bénéficier de dérogations pour l'utilisation de machines dangereuses. Les crédits sont en augmentation de + 7,74%.

45 000 élèves mineurs sont concernés par cette mesure mais 10 218 bénéficient de visites assurées par des médecins de l'Education Nationale. Le MAP finance donc **34 782 visites** pour un **coût unitaire de visite à 23 €**.

• **Frais de déplacement des personnels enseignants : 150 000 €**

Ceci est une dépense nouvelle. Après de nombreuses interventions du SNETAP pour faire reconnaître les droits des personnels enseignants affectés sur deux EPL et leur permettre d'être indemnisés pour leurs déplacements, la DGER a fait inscrire la mesure au budget. Celle-ci s'appliquera donc à partir du 1^{er} janvier 2009 (certains DRAF/SRFD l'ont déjà appliquée par anticipation en prélevant sur leur enveloppe régionale).

L'estimation faite par la DGER (3 enseignants par région dans 15 régions – coût unitaire moyen par enseignant concerné de 3 333 euros) est-elle suffisante ? Le SNETAP en doute !...

Si les dépenses de personnels continuent de diminuer du fait des suppressions d'emplois et de la poursuite du transfert des TOS, certaines dépenses nouvelles inscrites au budget 2009 font apparaître une augmentation des autres dépenses (fonctionnement et intervention) mais masquent également des régressions, notamment dans le domaine de l'innovation pédagogique alors que c'est une des trois priorités affichées par le ministre pour le 5e Schéma national, actuellement en cours d'élaboration.

L'apparente augmentation des emplois d'enseignants correspond en fait à la correction d'un fort déficit car le plafond d'emplois a été constamment sous-estimé ces dernières années ; cependant la couverture des besoins se fait principalement par des emplois de contractuels ou le recours aux heures supplémentaires, ce qui ne

**Rentrée sans ambition
+
Rentrée sans moyens
=
Rentrée sans notes
+
Rentrée sans CCF**

saurait satisfaire les aspirations des personnels en matière d'emploi et de revalorisation des rémunérations principales. Le lourd tribut payé par les personnels administratifs a atteint un niveau insupportable et les tâches administratives ne peuvent plus toutes être effectuées.

C'est ce que nous avons dit aux parlementaires que nous avons rencontrés et notamment à la sénatrice Françoise Férat, rapporteur du budget de l'enseignement agricole au Sénat, qui a déposé un amendement visant à corriger les insuffisances du budget au nom de la commission des Affaires culturelles, en reprenant certaines des observations que nous lui avons faites.

Si nous émettons de fortes réserves sur la méthode retenue, qui consiste à prélever des crédits à l'Education Nationale pour les transférer à l'Enseignement agricole et à en faire bénéficier d'abord les composantes du privé, nous constatons que pour la première fois, Mme Férat fait des propositions concrètes en faveur de l'enseignement public, ce qui est sans doute à mettre à l'actif de nos interventions réitérées au fil des années.

Ce sont désormais les sénateurs qui sont maîtres du jeu. Voteront-ils l'amendement présenté par Mme Férat, qui rétablirait pour l'EAP 100 emplois d'enseignants, 64 emplois d'administratifs, augmen-

terait les crédits de prise en charge des emplois gagés de 5,2 M€, les crédits de rémunération des assistants d'éducation de 1,2 M€ et la couverture des accidents des élèves de 2 M€ ? C'est lors de la séance du 3 décembre 2008 que tout se jouera.

Annick Merrien



Partenariat Public privé nouveau projet des DRAF Centre et Pays de la Loire

Après l'ouverture, l'année dernière, d'un BTSA aménagement commun entre le CFA Public de St Herblain (Nantes) et la MFR de Carquefou voisine, voici qu'un nouveau projet de BTSA viticulture œnologie est porté par la DRAF Pays de la Loire (avec celle de la Région Centre) qui entend développer un partenariat entre le lycée public de Tours-Fondettes, le CFA public de Montreuil Bellay et le lycée privé du Briacé en Loire Atlantique.

Il s'agit, selon les DRAF, de proposer une structure de formation ambitieuse qui permette de sauver la filière viticole du Val de Loire, menacée par les trop faibles effectifs et une notoriété bien trop modeste par rapport aux autres régions viticoles.

Le partenariat prendrait la forme de MIL (Module d'Initiative Locale) proposés par les 3 établissements que les étudiants pourraient choisir indifféremment selon leur établissement d'origine. Les étudiants-apprentis de Montreuil Bellay pourraient ainsi suivre un enseignement au lycée de Tours-Fondettes avec des élèves en formation initiale et ceux de Tours par exemple pourraient aller au lycée privé du Briacé, etc.

Ce montage, qui mêle dans une même « grande famille » enseignement agricole public et privé

d'une part et élèves et apprentis d'autre part, est combattu par le SNETAP-FSU.

Le Conseil d'Administration du lycée de Tours réuni le 21 octobre a refusé quant à lui à l'unanimité le partenariat avec Briacé tout en validant celui proposé avec l'établissement public de Montreuil Bellay.

Cette décision du Conseil d'Administration de Tours a perturbé la présentation du projet prévue par la DRAF le 22 octobre au LPA de Montreuil Bellay où étaient attendus les professionnels de la viticulture, les étudiants des 3 lycées et la presse, à qui on voulait sans doute montrer que la laïcité était une valeur dépassée.

La présentation n'a pas eu lieu.

Le projet, cependant, est toujours en cours puisque les conseils d'administration de Montreuil Bellay et du Briacé en ont adopté le principe.

Les sections régionales du SNETAP-FSU réaffirment leur opposition la plus résolue à ce projet de partenariat, qui bafoue les principes de laïcité et ne garantit en rien l'avenir des sites publics.

Elles militeront en revanche pour toute initiative de complémentarité et de travail en commun entre les établissements publics dans le respect de leur statut respectif.

Gérard Pigois

Note de service Rentr Vers une

Parue mi-novembre, la note de service "rentrée 2009" traduit la stricte continuité comptable de la précédente et se caractérise par la frénésie gouvernementale de mise en œuvre des contre-réformes de la voie professionnelle et des lycées. Elle fait aussi, au passage, table rase de ce qui faisait la réussite de l'EAP, au mépris de la hiérarchie des textes et du dialogue social.



Note de service (...) ou oukase ?

Une note de service est censée préciser un décret ou un arrêté. Or, celle-ci les anticipe ou tend à les réécrire (...). Ainsi, déclinent-elle les modalités d'application du 5^e schéma alors que celui-ci est encore en cours de rédaction, et sans l'intervention du SNETAP, son contenu serait allé au-delà de ce que permettent les lois fondatrices de l'Enseignement Agricole. Elle intègre aussi les contenus d'une négociation réalisée avec un cartel d'organisations minoritaires dans l'EAP, mais signataires du protocole de discussion sur la rénovation de la voie professionnelle (Bac Pro 3 ans). Enfin, même si la possibilité a été donnée aux syndicats de faire quelques amendements rapides, la note de service a été proposée au CTPC-DGER et au CNEA pour information et non pour avis. Cela en dit long sur la volonté de réformer très vite, au mépris du dialogue social et de la représentativité.

4^e - 3^e de l'EAP (...) des variables d'ajustement ?

Dénuée de toute ambition, elle est marquée par un repli patent sur les secteurs prioritaires de la production et de la transformation. Quant aux 4^e et 3^e de l'Enseignement Agricole Public, elles doivent justifier d'une orientation des élèves qui y sont scolarisés, majoritairement vers une poursuite d'études dans l'Enseignement Agricole. Les DRAAF pourraient être tentés de nouveau d'en faire des variables d'ajustement en fonction de la DGH allouée à l'EAP.



ée 2009

mise en marché de l'EA ?

Réforme de la voie professionnelle (...) une impasse !

Alors qu'il est pleinement reconnu par les conventions collectives, l'impasse faite sur le BEPA dans la réforme de la voie professionnelle tend à le faire disparaître. Cette réforme, conduite de pair avec le détricotage du code du travail par l'actuel gouvernement, casse un siècle de luttes pour la reconnaissance des qualifications au travail et l'acquisition de droits sociaux. Non satisfait d'avoir réduit d'une année la voie professionnelle et toujours selon la même logique budgétaire, la seconde professionnelle perd ses spécialités pour cinq champs professionnels. Cela va désormais contraindre d'organiser la formation en parcours établis sur un ou plusieurs établissements selon la spécialité de bac professionnel souhaité par l'élève à l'issue de la seconde.

Contre-réforme (...) et perte de la reconnaissance des diplômes

La contre-réforme des lycées entend par la fusion des séries du baccalauréat, réorganiser l'enseignement en une formation à la carte. Le droit collectif à une formation est remplacé par un droit individuel, qui sera contractualisé entre l'élève et l'institution. L'élève sera ainsi rendu seul responsable des choix d'options ou de modules et aussi de ses éventuels échecs scolaires ou d'insertion. Autant dire que la reconnaissance nationale des formations disparaît et précède la suppression à venir du baccalauréat en qualité de premier grade universitaire. Le MAP, hélas, s'inscrit dans cette contre-réforme et la note de service reprend à son compte les arguments développés par X. Darcos.

De l'individualisation (...) aux parcours de formation public-public et public-privé

Pour continuer de répondre à des besoins de formation et tout en poursuivant la politique de réduction des dépenses publiques, la DGER, par sa note de service, ne renonce toujours pas à la mixité des publics, même si, consciente des difficultés d'ordre pédagogique engendrées, elle en

limite désormais le champ à des formations ou des actions ponctuelles. L'établissement de conventions entre établissements pour permettre aux élèves l'accomplissement d'un cursus complet de formation est instauré. Celles-ci, outre des parcours qui seront proposés entre établissements publics, n'excluent pas des alternances public/privé ou encore entre formation initiale scolaire et apprentissage. Ainsi, l'Etat fait de nouvelles économies en concentrant ses formations sur un nombre réduit de sites et les familles auront à supporter le coût des déplacements supplémentaires qui découleront de ce choix.

De l'école (...) à l'entreprise !

La souplesse étant requise pour ce grand bricolage, une plus grande autonomie sera donnée aux établissements. La loi de décembre 1984 avait déjà ouvert cet espace et conférerait à l'enseignement privé la reconnaissance de sa participation au service public. Avec la loi relative au développement des territoires ruraux (2005) élargissant la mission d'insertion scolaire aux établissements privés, la mise en concurrence qui découle de ces dérives ouvre désormais la porte à la mise en marché des formations.

Rapprochements d'établissements (...) avant fermeture ?

Des fusions d'établissements sont souhaitées et les DRAAF devront veiller à encourager les projets de rapprochement d'établissements. Un certain nombre d'entre eux, et avec eux, des chefs d'établissement, n'ont d'ailleurs pas attendu la parution de la note pour tenter de forcer la main, voire le trait, de ce qui peut être considéré comme démocratiquement acceptable.

Une première économie d'échelle est ainsi réalisée. Cependant, elle ne peut à elle seule justifier une telle orientation et de telles pratiques. En fait, il ne s'agit que d'une première étape avant regroupement sur un même site de l'ensemble des structures.

Derrière cette machiavélique réorganisation, les préconisations du rapport Pochard...

Reste que pour assurer le fonctionnement de toute cette machiavélique réorganisation, destructrice du service public d'éducation et de formation et

de l'emploi public, à casser le statut des personnels.

La "mastérisation" de la formation des maîtres y concourt puisque, sur la base de l'obtention d'un master, des maîtres sans formation professionnelle ultérieure pourront être recrutés sans concours. Pour les titulaires, les préconisations de casse des statuts du rapport Pochard ne manqueront pas de revenir sur le devant de la scène, une fois ces contre-réformes en place.

Pour toutes ses raisons, l'action intersyndicale "Sans moyens = Sans notes, sans CCF" contre ces réformes et pour d'autres perspectives budgétaires que celles actuellement proposées, doit se poursuivre et s'amplifier.

L'exercice des évolutions des structures pour la rentrée 2009 qui s'ouvre, doit retenir toute notre attention.

A cet effet, chaque classe et/ou section conduites à être supprimées en application de ces réformes ou de la réduction de la DGH, doivent faire l'objet de mobilisations, de préférence convergentes, pour l'obtention de reculs durables de cette politique.

Serge Pagnier

GIPSA ou les dérives d'un GIP

A l'occasion du dernier CTPC-DGER du 7 novembre, le SNETAP a interpellé le Directeur Général sur les graves dérives du Groupement d'Intérêt Public de Santé Animale (GIPSA) d'Aix-Valabre.

Souhaitant récupérer à son compte le fonds de roulement du CNFA¹, ex-appellation du CFPPA, le GIP a cessé notamment de rembourser au CFPPA les salaires des personnels contractuels mis à disposition (MAD) par l'EPL. La dette globale du GIP s'élève désormais à plus de 400 000 €. De plus, alors que les statuts des GIP en limitent la possibilité, celui-ci a recruté des personnels sur fonds propres, ce qui le conduit aujourd'hui à vouloir mettre fin au détachement des personnels MAD. Enfin, alors que le titre d'Assistant des services vétérinaires du CNFA arrivait à échéance de renouvellement, le GIP et le syndicat des praticiens vétérinaires ont redéposé le titre et ainsi dépossédé le CFPPA de la propriété de celui-ci.

Cette situation est d'autant plus surprenante que le directeur du GIPSA est un personnel de direction nommé par le MAP et que si la présidence appartient au syndicat des praticiens vétérinaires, l'administration dispose tout de même de 50% des sièges au conseil d'administration du GIP. Enfin, alors que de nombreuses missions d'inspections ont été conduites, pourquoi l'administration tarde-t-elle autant pour réagir ?

Le Directeur Général, conscient des difficultés, a répondu avoir décidé de missionner le CGAER et l'inspection de l'Enseignement Agricole en vue de faire des propositions sur la refonte des statuts du GIP et que la mission de commissaire du gouvernement sera revue. Il a ajouté qu'il n'était pas question que les MAD retournent sur l'EPL, même si quelques cas peuvent cependant être envisagés dans l'hypothèse où leur emploi serait maintenu sur l'EPL. La dette serait aujourd'hui remboursée pour moitié et le solde à venir, selon un échéancier mensuel à compter de septembre. Les provisions pour les salaires des MAD seraient de nouveau reversées à l'EPL.

Le Snetap-FSU avait émis un vote défavorable à l'élargissement de la structure des GIP à la formation "décret du 15 février 2002". Nos objections portaient alors notamment sur l'absence de transparence envers les CA des EPL contractants, absence aggravée par l'impossibilité des personnels à être représentés dans les CA des GIP, et enfin sur le recrutement possible de personnels de droit privé par les GIP. Nos craintes étaient hélas fondées et la nomination par la DGER d'un directeur ne peut remplacer la vigilance exercée par les personnels quand les moyens leur en sont donnés.

Serge Pagnier

¹ - Centre National de Formation Animale.

Le point sur la réforme du lycée

Xavier Darcos a présenté le 21 octobre 2008, dans le cadre de la réforme du lycée, son projet de nouvelle classe de seconde.

Au lieu de la première hypothèse des 27 heures hebdomadaires, et sous la pression des mobilisations, les élèves auraient 30 heures par semaine réparties en trois grands blocs :

- 21 heures d'enseignements généraux (français, maths, histoire géographie, deux langues vivantes, EPS et sciences expérimentales),
- 6 heures d'enseignements complémentaires sous forme de modules, soit 2 modules de 3 heures par semestre, à choisir pour explorer et approfondir des matières: humanités, sciences, sciences de la société et technologies,
- 3 heures d'accompagnement personnalisé : soutien scolaire personnalisé, aide méthodologique, conseil d'orientation, travail interdisciplinaire, travail d'expertise...

Il y aura quatre conseils de classe au lieu de trois aujourd'hui, en milieu et en fin de semestre. Entre les semestres, une semaine sera consacrée au bilan et à l'orientation des élèves. Cette semaine pourra aussi être l'occasion de prolonger l'accompagnement personnalisé inclus dans les 30 heures hebdomadaires.

La nouvelle organisation de la classe de première et de terminale n'est pas encore arrêtée.

Elle fera l'objet de discussions pour une entrée progressive en vigueur en 2010 et 2011.

La nouvelle organisation du lycée n'impliquera pas de réforme du baccalauréat.

Les principales évolutions depuis le début des discussions

- Les disciplines scientifiques sont rétablies dans les enseignements généraux mais le découpage horaire de ces enseignements n'est pas encore défini.
- Xavier Darcos a garanti que le caractère spécifique de la voie technologique serait maintenu¹.

L'Enseignement Agricole doit prendre part aux débats en cours

Lors du CTPC du 7 novembre 2008, le DGER a indiqué que l'Inspection de l'Enseignement Agricole travaillait sur le dossier de la réforme du lycée avec l'objectif de maintenir l'EATC et la voie technologique.

Le SNETAP a demandé à être reçu par le recteur De Gaudemar pour avoir un échange sur les traductions de cette réforme sur les voies générale et technologique de l'Enseignement Agricole. Il entend bien, à cette occasion défendre les spécificités d'un système éducatif qui a fait et fait encore ses preuves, tant en matière d'insertion que de réussite aux examens.

MMD

<http://www.education.gouv.fr/cid22779/reforme-du-lycee.html#2009-nouvelle-organisation-de-la-classe-de-seconde>

Rénovation de la voie Où est pas promis pa

Les projets de décrets présentés au CTPC du 7 novembre et au CNEA du 13 novembre ainsi que la note de service portant sur la rénovation de la voie professionnelle et la mise en œuvre du baccalauréat professionnel en 3 ans dans l'enseignement agricole à partir de la rentrée scolaire 2009 parue le 20 novembre 2008¹ posent une fois de plus la question du maintien du BEPA en tant que formation et diplôme.



Le maintien du BEPA : fausse bonne nouvelle ?

Lors de son intervention devant le CNEA du 7 octobre, M. Barnier assurait que le BEPA serait maintenu pour les élèves qui en auraient besoin ; cela passerait par la constitution de groupes, voire de classes en fonction des effectifs. Or, les différents projets de décrets proposés aux instances privilégient la voie du Bac Pro en 3 ans comme cycle de référence et le maintien du BEPA en tant que formation n'apparaît à aucun moment. Il faut d'ailleurs souligner que la FNSEA, lors de la CPC du 4 novembre, avait fait un projet d'amendement visant à maintenir une formation en 4 ans, demande appuyée par l'Intersyndicale de l'EAP ; cette proposition n'a pas été retenue et à cette occasion le représentant du SGEN-CFDT a affirmé être en accord avec le projet de rédaction de décret de l'administration qui impose une formation en 3 ans.

Diplôme ou certification ?

Malgré les propos du ministre, les dernières hypothèses retenues concernent un BEPA rénové dont le diplôme serait accessible aux élèves au cours de la 1^{ère} année



professionnelle sé le Bepa r Barnier ?

Bac Pro (seconde année du cursus 3 ans). Et la note de service du 20 novembre entretient sans doute volontairement la confusion entre certification et diplôme puisque ces deux termes sont employés de manière indifférenciée, alors que l'on sait pertinemment que c'est le diplôme qui a une réelle valeur sur le marché du travail puisqu'il est reconnu dans les conventions collectives.

A quand le BEPA rénové ?

Cette rénovation de diplôme, n'a fait l'objet d'aucune présentation en CPC et n'apparaît dans aucun calendrier de cette instance en charge notamment de l'écriture des référentiels. La note de service prévoit que la formation menant à ce diplôme sera adaptée en conséquence. Le flou persiste donc quant à son contenu et à son articulation avec le Bac Pro dont le programme reste inchangé.

Un ersatz de BEPA ?

La note de service sur l'organisation de la rentrée 2009 prévoit la création de classes de BEPA. Or, ces classes ne sont mentionnées dans aucun des projets de décrets. Faut-il comprendre que les conditions de délivrance du diplôme seront données uniquement par notes de service ? Si tel était le cas, quelle valeur aurait ce «diplôme», quand on sait que seuls les décrets et les arrêtés définissent les conditions de mise en œuvre des diplômes et des formations ? Ce sont eux qui assurent notamment le caractère national de ces diplômes.

Un calendrier tenable ?

Mener de front l'écriture des programmes des nouvelles Secondes Professionnelles (pour la rentrée 2009), du BEPA rénové (pour la rentrée 2010) et des parcours individualisés pour permettre à chaque

élève de progresser à son rythme (Bac Pro 3 ans ou Bac Pro 4 ans), ne permettra pas des réflexions pédagogiques abouties. De plus, la mise en œuvre pratique ne sera pas sans poser des problèmes.

La lisibilité pour les élèves et les familles ?

Un élève à l'issue d'une 2nde pro pourrait s'orienter vers une 1^{ère} Bac Professionnel, une 1^{ère} Bac Techno, une 1^{ère} Bac général ou encore une 2^e année de CAP. Nous le savons, le public en capacité de répondre à un spectre aussi large d'orientation ne choisit pas la voie professionnelle.

La mobilité des élèves ?

Le projet de décret prévoyait que « ... tout élève ... doit pouvoir parcourir la totalité de ce cycle dans un ou plusieurs établissements scolaires ».

Suite aux protestations du SNE-TAP, cette disposition a été modifiée dans la note de service qui prévoit que « les élèves devront avoir l'assurance qu'ils pourront finir leur cursus soit dans le même établissement, soit dans un établissement de proximité du statut de leur choix ».

Cette modification empêche donc d'imposer à une famille qui aurait opté pour un début de cursus dans un établissement public d'inscrire l'élève dans un établissement privé.

L'attractivité de la Seconde professionnelle ?

Si les orientations actuelles se confirment (Seconde Pro peu professionnalisante, mobilité exigée des élèves, non lisibilité quant à la poursuite d'études...), il va falloir déborder d'imagination pour recruter des élèves.

Le maintien du BEPA dans le cadre de l'apprentissage ?

Même si l'un des projets de décrets précise que l'enseignement agricole conduit à la délivrance du BEPA, la note de service exclut la possibilité de signer des contrats d'apprentissage de deux ans dans le cadre d'un BEPA. Cette possibilité existe uniquement dans le cadre du BPA et CAPA.

Le secteur « apprentissage et formation professionnelle continue » a d'ailleurs adressé un courrier spécifique aux sections sur la problématique du Bac Pro en 3 ans par la voie de l'apprentissage.

Marie-Madeleine Dorkel

1 - Note de service DGER/SDPOFE/SDEDC/N2008-2140 du 20 novembre 2008.



L'action

« rétention des notes » doit s'amplifier !

Plus que jamais, la mobilisation reste d'actualité pour exiger le respect des engagements du ministre qui passe par la communication rapide :

- des options de BEPA concernées par la transformation en Seconde Pro, version Bac Pro en 3 ans, à la rentrée 2009,
- du contenu de l'année de préparation au BEPA dans le cas de classes spécifiques,
- des modalités pratiques de délivrance du BEPA,
- du contenu du BEPA rénové et de son articulation avec le Bac Pro,
- de la mise en œuvre concrète des parcours individualisés dans le cas de groupes en 1^{ère} Bac Pro,
- des moyens qui seront alloués pour la gestion de groupes et/ou de classes avec des publics et des objectifs différents ; rappelons qu'à la rentrée 2009 pourront se retrouver dans la même classe de 1^{ère} Bac Pro : des élèves issus de la Seconde Pro - version Bac Pro 3 ans, des élèves de Seconde Pro version Bac Pro 4 ans et les éventuels redoublants qui auraient échoué à l'examen en juin.

Toutes ces informations doivent être portées à la connaissance des équipes pédagogiques pour qu'elles puissent se prononcer quant à la faisabilité pédagogique des différents dispositifs envisagés pour la rentrée 2009.

CFA/CFPPA publics écartés de la concertation

Motion votée à l'unanimité des personnels de CFA/CFPPA réunis en assises régionales de la formation continue et de l'apprentissage le vendredi 17 octobre 2008 au LEGTA Charlemagne de Carcassonne.

Les personnels des CFAA /CFPPA du Languedoc Roussillon réunis en assises régionales de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, en présence des services de l'Etat (DRAF / SRFD), à Carcassonne ce vendredi 17 octobre 2008, déplorent, une fois de plus, l'absence de tout représentant du conseil régional pour participer à nos travaux, et ce, malgré une invitation précoce et de multiples contacts avec le secrétariat des vices présidents du conseil régional.

Ces assises régionales qui se tiennent tous les 4 ans constituent toujours un temps fort d'échanges et d'information sur notre secteur d'activité et sur l'appareil public de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FPCA).

L'agriculture représente un secteur économique important pour notre région, et la prise en compte de la ruralité est fondamentale pour assurer un développement et un aménagement équilibré de nos territoires. D'autre part le conseil régional affiche une volonté de développer l'apprentissage.

Malgré ces éléments, et dans un contexte d'incertitudes sur l'avenir de la FPCA qui suscite de nom-

breuses interrogations, nous ne pouvons interpréter ces absences systématiques du conseil régional, prescripteur majeur de notre secteur, que par un désintérêt de celui-ci à l'égard des personnels qui œuvrent tous les jours au bon fonctionnement de l'appareil public de la FPCA. De plus nous vous rappelons que 80 % de ces personnels sont en situation de précarité et certains se classent parmi les « travailleurs pauvres ».

Nous constatons que si vous avez procédé à une large concertation avec les différents acteurs, en particulier pour l'élaboration du programme régional de développement des formations (PRDF), les grands oubliés ont été et sont encore les personnels de l'appareil public de formation continue et de l'apprentissage qui exercent chaque jour leur mission dans un contexte de plus en plus difficile, et avec des conditions de travail de plus en plus précaires qui sont indignes d'un service public.

Nous ne pouvons que prendre acte de votre absence ; absence lourde de significations pour les personnels des CFA/CFPPA de Languedoc Roussillon.

Secteur CFA / CFPPA Coup d'en pour la re



C'est à Carcassonne, le 17 octobre dernier, que le coup d'envoi du tour de France pour la relance du protocole a été donné à travers la tenue des assises régionales de la formation continue et de l'apprentissage pour la région Languedoc Roussillon. Ces assises régionales avaient, dans le prolongement des assises nationales d'avril dernier, comme thématique principale la relance du protocole de gestion des personnels contractuels en CFA/CFPPA à l'occasion du 10^e anniversaire de ce texte.

Elles ont permis de réunir une trentaine de collègues avec la participation de Laurence Dautraix, secrétaire nationale pour le secteur CFA/CFPPA, Sylvain Cochard, secrétaire régional et Isabelle Ehret représentant le SRFD Languedoc Roussillon. Un absent de marque, le Conseil régional Languedoc Roussillon qui une fois de plus a ignoré notre journée.

Cette absence remarquée fut largement commentée par les participants et donna lieu au vote à l'unanimité d'une motion qui lui a été adressée à tous les conseillers régionaux (voir texte ci contre).

Ces assises furent un temps fort d'information et d'échanges de « proximité » entre les participants à un moment où les pressions se font de plus en plus fortes dans les centres et où les personnels peuvent parfois se sentir isolés.

En particulier nous avons fait un tour régional sur l'application et le contenu des protocoles, 10 ans après la parution du texte dont l'application devait être immédiate, et ainsi souligner les difficultés rencontrées : sur 11 centres, 2 n'ont toujours pas de protocole et 3 disposent de protocoles peu favorables aux personnels en terme d'obligations de service ou de grilles de rémunération.



voici du tour de France relance du protocole

Plus grave, dans certains centres les droits les plus élémentaires ne sont pas appliqués : en particulier les congés de maladie, les autorisations d'absences dans le cadre du droit syndical,ne sont pas pris en compte (non décomptés des obligations de service, donc à récupérer). Nous allons saisir le SRFD sur ces pratiques inadmissibles qui bafouent les droits les plus élémentaires des personnels.

Nous avons profité de ces assises pour adresser à la DGER avec copie au DRAF/SRFD un texte demandant l'ouverture de négociation pour la relance du protocole, avec la signature de tous les participants, dans la suite du courrier adressé au ministre par le secrétariat général et de l'opération « carte postale 10^e anniversaire du protocole » qui a débuté en octobre et qui se poursuit.

D'autre part Isabelle Ehret du SRFD a fait le point sur la mise en place du réseau CFA/CFPPA pour la région Languedoc Roussillon : la région n'a pas été retenue dans les 2 appels à projets lancés par la DGER en 2007 et 2008, et il a été décidé de mettre en place quand même ce travail de réseau en recrutant une animatrice dont la rémunération sera assurée à travers les budgets des centres (il fallait être retenu dans l'appel à projet de la DGER pour que l'Etat prenne en charge l'animation à travers la création d'un poste budgétaire d'Etat). Dans le cadre de la mise en réseau, Isabelle Ehret a insisté sur la nécessité d'une harmonisation des centres en ce qui concerne les tarifs et les certifications assurance qualité, ce à quoi nous avons répondu que la première harmonisation à réaliser serait l'harmonisation des conditions d'emploi des personnels. A cette occasion Laurence Dautraix a précisé la position du SNETAP sur ce sujet : si nous sommes

sur le principe favorable à une mise en réseau des CFA/CFPPA, ces réseaux doivent être animés par des personnels spécifiques au niveau des SRFD et dont la rémunération doit être prise en charge par l'Etat à travers des postes budgétaires ; en effet il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer l'organisation et la cohérence du service public de la formation continue et de l'apprentissage, en particulier dans le cadre régional des procédures d'appels d'offres que nous condamnons sur le fond.

Enfin la journée a fait ressortir l'impérative nécessité de s'organiser collectivement dans l'action pour « faire avancer les choses ». Les négociations sur le protocole au niveau de la région Languedoc Roussillon en sont une bonne illustration : là où les personnels étaient organisés et dans une dynamique collective, les résultats ont été « satisfaisants » ; ce ne fut pas le cas, là où les personnels sont restés isolés et où l'on a joué le « chacun pour soi ». C'est peut-être une évidence à rappeler à une époque d'individualisme grandissant.

Ces 2^e assises régionales organisées par le Languedoc Roussillon ont permis d'amplifier une dynamique régionale qui reste à cultiver au niveau du secteur CFA/CFPPA, et nous allons relayer toutes ces préoccupations au travers de la commission régionale de suivi du protocole dont nous avons demandé la tenue au SRFD et qui se déroulera le 20 novembre prochain.

Conformément aux décisions prises aux assises nationales des 1 et 2 avril dernier à Paris, il est important que s'organisent dans toutes les régions ces assises régionales, pour poursuivre ce tour de France pour la relance du protocole afin de créer des dynamiques régionales, sortir

de l'isolement et, bien sûr, peser sur le ministère et les services de l'Etat par rapport à nos revendications.

Vous pouvez compter sur l'appui des secrétaires nationaux en charge du secteur CFA/CFPPA pour l'organisation de ces assises régionales.

Après le Languedoc-Roussillon, à qui le tour ?

Philippe Despres



Poursuite de l'opération carte postale « 10^e anniversaire du protocole CFAA / CFPPA : la relance »

Cette opération qui a débuté début octobre se poursuit et il est toujours temps d'adresser à toute occasion des cartes postales anniversaires au ministère, à la DGER, aux DRAF, élus locaux, ... En cas de besoin, vous pouvez demander à la permanence du SNETAP des cartes postales supplémentaires (01 49 55 84 42).

Vœux de bonnes grandes vacances à Bernard Veron



Les assises régionales de Carcassonne ont été l'occasion de souhaiter une bonne retraite à Bernard qui nous a fait le plaisir de participer aux assises.

Le secteur CFAA CFPPA tient à remercier très chaleureusement Bernard qui n'a jamais manqué l'occasion de défendre la cause des agents de CFAA CFPPA et plus généralement celle du service public.

Il a été à nos côtés lors de la négociation du protocole et dans chaque bataille qu'il jugeait importante pour les agents et le service public.

Il a répondu présent à chaque sollicitation du secteur, ses qualités d'orateur et ses prises de paroles toujours pertinentes ont chaque fois enrichi les débats.

Merci Bernard pour ton dévouement, pour le temps que tu as donné à la défense de l'apprentissage agricole public, que ta retraite soit bonne et toujours militante.

Des primes écran de fumée

Serait-ce l'approche de Noël ? Le ministre de l'Agriculture multiplie ces derniers temps les primes aux agents. Mais à y regarder de plus près, cela ressemble bien à un cadeau empoisonné.

Prime de début de carrière

C'est peut être, de toutes les nouvelles rémunérations accessoires, la plus justifiée. Le décret du 14 novembre institue, pour les nouveaux titularisés dans un corps enseignant, une prime de 1 500 €. Mais cette prime, exceptionnelle, n'est versée que la première année et ne fait que rattraper la dévalorisation des carrières enseignantes. Faut-il le rappeler, alors que le début de carrière représentait 1,8 fois le SMIC au début des années 80, il n'en représente aujourd'hui plus que 1,2.

Prime pour heures supplémentaires

Les ministres (Education Nationale et Agriculture) innovent. Il inventent le concept « travailler plus pour gagner moins ». En effet, dans ses déclarations de rentrée, Michel BARNIER dévoilait clairement son intention, en déclarant « le service des enseignants passera ainsi de 18 à 21 heures ». Pour faire avaler la pilule, il instaure une prime de 500 € pour les enseignants qui feront 3 heures supplémentaires. Livrons-nous à un petit calcul : compte tenu que l'heure supplémentaire est rémunérée 17 (la première) à 31 % (les suivantes) moins chère qu'une heure normale, un enseignant qui fait 3 heures supplémentaires perd en moyenne 1 200 € par an. En

regard, la « prime » de 500 € est un bien piètre dédommagement. De plus, toutes ces heures supplémentaires se traduisent concrètement par des licenciements de contractuels.

Prime (très) exceptionnelle de 175 €

Le Ministre avait annoncé en septembre que les marges budgétaires dégagées seraient reversées sous la forme d'une prime à tous les agents. Bonne nouvelle, elle sera identique pour tous. Mauvaises nouvelles, elle ne sera que de 175 €, sera exceptionnelle pour 2008, et ne sera versée ni aux enseignants et CPE, ni aux personnels de l'enseignement supérieur, ni aux personnels logés, ni aux contractuels...

La GIPA

Enfin, certains d'entre nous ont pu constater, sur leur feuille de paye d'octobre, une augmentation inattendue. Elle correspond au versement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat). Mais ce qui peut apparaître comme un « cadeau de Noël » avant l'heure à certains, ne fait que mettre en évidence la perte de pouvoir d'achat de tous. En effet, les personnels de la Fonction Publique ont perdu plus de 10% de pouvoir d'achat depuis 2000. Cette GIPA a été créée par le Ministre de la Fonction Publique, lorsqu'il a fait le constat que 17% des agents, n'ayant eu aucune promotion, perdaient donc environ 1 500 €. La GIPA, au Ministère, représente un montant moyen de 751 € versé à 9% des agents : cherchez l'erreur.

Jean-Marie Le Boiteux

Suppression longue du



Une nouvelle atteinte au système solidaire de santé est-elle en train d'être mise en place par le pouvoir ?

Jusqu'à cette date un certain nombre de maladies, longues et coûteuses, dites affections de longue durée – ALD – étaient prises en charge à 100% par la Sécurité sociale.

Au nombre de 32, parmi lesquelles le cancer, les maladies cardiovasculaires, les diabètes, le sida..., ces maladies concernent actuellement 8 millions de personnes et elles représenteraient 60% des dépenses de l'assurance maladie.

Un malade atteint de l'une de ces maladies longue durée n'est remboursé à 100% que pour celle-ci, s'il contracte une autre maladie, la grippe par exemple, ou s'il consulte un dentiste, il n'est pas remboursé à 100% pour ces prestations.

En outre ces malades souffrant d'ALD ne sont pas dispensés de payer certains frais médicaux comme le forfait hospitalier, les franchises...

Ces malades ne sont donc pas des privilégiés comme une certaine presse tend à les désigner.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du Directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie vient de lancer un ballon d'essai

dans le prochain bulletin :

**des articles du groupe
Vie Internationale
que nous n'avons pas
pu publier dans le
présent numéro, faute
de place.**



n des affections rée ?



vers l'opinion publique pour la suppression des ALD. Il veut considérer que diverses spécialités pharmaceutiques accompagnant les prescriptions médicales dans les traitements contre les affections longue durée seraient des médicaments de confort et qu'en conséquence ces médicaments ne seraient pas impérativement nécessaires.

Enfin il considère que certaines maladies pourraient ne plus être inscrites sur la liste des ALD.

De son côté, la Haute Autorité de Santé – HAS – considère que le système des ALD est inadapté tant du point de vue social que du point de vue médical. D'après la HAS, le niveau de prise en charge des maladies devrait s'appuyer sur l'instauration du « bouclier sanitaire » c'est-à-dire être modulée en fonction des ressources.

De son côté, lors d'une rencontre avec des mutualistes et des

dirigeants de la Confédération des Syndicats médicaux français – CSMF – le Président de la République aurait fait part de sa volonté de réformer la prise en charge des ALD et de distinguer ce qui relève de la solidarité de ce qui relève de l'assurance individuelle.

Ces nouvelles attaques contre l'accès aux soins auraient inévitablement des conséquences sur les pré-occupations sanitaires d'une grande partie de la population âgée.

Ceci n'est pas acceptable mais c'est hélas dans la logique libérale de destruction des principes de solidarité. En clair, ceux qui en ont les moyens souscriront une assurance auprès d'assureurs privés.

Ceux-ci, pour prendre en charge les maladies coûteuses augmenteront leurs tarifs... et les compagnies d'assurance de se frotter déjà les mains !

Jean Cesbron
Collectif Retraités

Salaire des contractuels Dernières infos (8 décembre)

L'opiniâtreté et l'acharnement du SNETAP pour obtenir le paiement des agents contractuels finit par porter ses fruits. Cet après-midi, Dominique Sorain, Secrétaire Général du MAP, a fini par annoncer qu'à part 2 dossiers toujours incomplets, les 437 agents contractuels nouvellement recrutés auront reçu au moins une avance (75% du salaire brut) le 20 décembre au plus tard...

Interpellé à plusieurs reprises (le 26/11/08, puis au CTPC-DGER le lendemain, et lors de ma réponse à M. Moreau, adjoint à la chef de service des Ressources Humaines du MAP) sur le versement d'une indemnité compensant le préjudice subi, le **Secrétaire Général a annoncé qu'une indemnité exceptionnelle de 500 € serait versée, par mandat, le jeudi 11/12/08, à tous les contractuels nouvellement recrutés à cette rentrée. Cette prime est destinée à indemniser le préjudice financier subi du fait de ces retards de paye (agios, interdictions bancaires, ...).**

Pour les 70 ACEN identifiés lors de notre intervention au CTPM du 02/10/08, recrutés avant 2008, dont la paye ne correspondait pas à leur nouveau temps de travail, tous les agents dont le nom commence par une lettre de A à P ont été régularisés en novembre, les suivants le seront le 20/12/08.

Tous les contrats seront adressés au plus tard demain (9 décembre). Il restera à vérifier que le contrat soit bien au prorata du temps réel de travail (par tranche de 10%). S'il y avait une anomalie, me le faire savoir, le SNETAP interviendra pour faire rectifier les situations à l'occasion de la 3^e commission qui devrait se réunir en janvier.

L'administration nous a remis la liste nominative des agents contractuels avec la date de paiement. Pour avoir des nouvelles de votre situation, vous pouvez me questionner par mail : sebastien.bruniquel@educagri.fr

Ces régularisations n'enlèvent rien à la décision du Bureau National du SNETAP de poursuivre le MAP devant le tribunal administratif.

Enfin, nous avons demandé au ministère de tenir compte des 100 emplois d'enseignants débloqués par le vote d'un amendement au Sénat le 3 décembre, pour augmenter le nombre de postes aux concours 2009.

Sébastien Bruniquel
Secrétaire national Non-titulaires



Dernière minute :

Le Sénat ponctionne l'EN pour augmenter le budget de l'EA

Le SNETAP et la FSU ont pris connaissance de l'amendement adopté par le Sénat le mercredi 3 décembre 2008, dans le cadre des débats sur le budget de la mission « enseignement scolaire ». Cet amendement, proposé à l'unanimité par la commission des Affaires culturelles du Sénat à l'initiative de la sénatrice Françoise Férat, rapporteur du budget de l'enseignement agricole, **abonde celui-ci de 51 millions d'euros**, dont 48 millions aux dépens du programme « enseignement scolaire public du second degré » et 3 millions prélevés sur les autres programmes du ministère de l'Agriculture, suite à une proposition de Michel Barnier pendant la séance.

Dans le cadre de cet amendement, l'enseignement agricole public obtiendrait :

- le rétablissement de **100 emplois d'enseignants et de 64 emplois d'administratifs**,
- l'abondement des crédits des charges de pension des emplois gagés de CFAA et CFPPA à hauteur de **5,2 millions d'euros** (qui s'ajouteraient aux 7 millions d'euros initialement inscrits dans le PLF 2009),
- l'abondement des crédits de rémunération des assistants d'éducation à hauteur de **1,2 million d'euros**,
- l'abondement des crédits visant à indemniser les accidents des élèves à hauteur de **2 millions d'euros**.

Ces mesures témoignent d'une prise de conscience par les sénateurs des difficultés auxquelles l'enseignement agricole public est confronté depuis des années et de l'incapacité avérée du ministère de l'Agriculture à faire vivre un secteur éducatif auquel il se prétend particulièrement attaché. Elles sont à mettre en relation directe avec les actions menées par les personnels de l'EAP, notamment l'action de rétention

des notes qui n'a cessé de s'amplifier depuis septembre 2008, et les interventions faites auprès des parlementaires tant au niveau local qu'au niveau national.

Pour autant, elles ne suffiront pas à donner à l'EAP les moyens dont il a réellement besoin pour assurer l'ensemble de ses missions et, une nouvelle fois, l'essentiel des crédits proposés (2/3 des 51 millions d'euros) est destiné à l'enseignement agricole privé.

Si le SNETAP et la FSU se félicitent que les interventions faites auprès des parlementaires et les actions menées par les personnels de l'enseignement agricole public aient conduit le Sénat à prendre en compte leurs revendications et à améliorer le budget de l'EAP, **ils ne peuvent que condamner la méthode retenue**, qui a consisté à prélever la majeure partie des crédits supplémentaires sur le programme « enseignement public du second degré », alors que celui-ci a subi de lourdes amputations ces dernières années et paye à nouveau un lourd tribut en termes de suppressions d'emplois dans le budget 2009.

Le SNETAP et la FSU font le constat :

- qu'une nouvelle fois le ministère de l'Agriculture n'assume pas sa responsabilité de tutelle, qu'il revendique pourtant haut et fort, de financer le système d'éducation et de formation dont il a la charge.
- que des moyens sont à nouveau détournés du programme « enseignement public du second degré » vers l'enseignement agricole, notamment privé.

Ils considèrent qu'il est plus que jamais nécessaire de réfléchir de façon globale au financement et aux modalités d'organisation des différentes composantes du système éducatif, donnant une véritable priorité au service public.

Les Lilas,
le 4 décembre 2008

Rentrée sans ambition
+
Rentrée sans moyens
=
Rentrée sans notes
+
Rentrée sans CCF



Personnels TOS Elections CTP/CHS/CAP des Conseils Régionaux Première analyse sur des résultats partiels

Une première analyse – faite sur les résultats de 18 régions – par le secteur Situation des Personnels de la FSU montre, globalement, un maintien de notre fédération en nombre de voix et en nombre de sièges et alors que nous sommes une très jeune organisation dans ce secteur.

Si la situation est difficile dans quelques très rares régions, la plupart du temps, nous représentons près d'un quart des voix et en termes de résultats, cela peut aller jusqu'à la moitié, voire la totalité (dans une CAP de la région Limousin) des sièges.

Toutefois, nous devons nous questionner sur la signification à donner à ces chiffres, certes encore très incomplets, et même si le contexte est différent selon les régions. En même temps, nous devons réfléchir à la manière dont nous avons travaillé au sein de la FSU durant ces deux années.

Lors du congrès de Marseille, la décision a été prise de mettre en place une coordination des syndicats nationaux dans le cadre fédéral. En effet, les syndicats concernés venant de ministères différents et ayant des expériences différentes (en plus du SNETAP, l'UNATOS, syndicat TOS du ministère de l'Education Nationale ; le SNU-CLIAS, syndicat des agents

de la Fonction Publique Territoriale ; le SNAC, syndicat des agents du Ministère de la Culture ; EPA, syndicat des personnels des services de la Jeunesse et des Sports), il était absolument nécessaire de faire mieux connaissance et de prendre des habitudes communes de travail. Deux années n'ont pas suffi à permettre une synergie forte entre nous tous, mais les choses ont quand même avancé : le groupe de coordination nationale existe et fonctionne. A nous, dans nos régions, avec l'aide des BFR et des CFR (Bureau et Conseil Fédéraux Régionaux) si cela est nécessaire, de décliner localement cette volonté d'élargir ensemble notre réflexion syndicale.

Revendiquer toute la place des personnels TOS dans les lycées d'enseignement, qu'ils soient de l'Agriculture ou de l'Education Nationale, exiger la reconnaissance financière de leur implication dans les établissements, veiller à ce qu'aucune région n'ait de velléité d'externalisation des services, faire reconnaître la FSU comme première organisation de l'enseignement pour tous les personnels travaillant dans les lycées, voilà le programme que nous devons nous attacher à suivre dans les années à venir.

Sylvie Debord
Membre du Bureau National